

Groupe Public Unifié

Contractuels et agents du Fret ferroviaire sacrifiés!

La loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire, en créant le Groupe Public Unifié et en mettant fin au recrutement au Statut, impose un certain nombre de dommages collatéraux.

Parmi ceux-ci, la création d'un nouveau contrat de travail : la Direction de l'entreprise ne fait pas mystère de ses intentions en la matière puisqu'elle affirme qu'à côté des salariés à Statut, il ne peut y avoir deux types de contractuels. Pour elle cela impose la définition d'un nouveau contrat de travail et donc la disparition du RH 0254 qui régit à l'heure actuelle le cadre social qui s'applique aux contractuels, leur assurant des conditions sociales proches de celles du Statut (en particulier pour les contractuels dépendant de l'annexe A1).

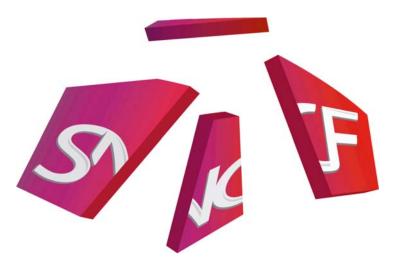
Comment seront-ils traités à partir du 1^{er} janvier? Aujourd'hui rien ne le dit mais quelques pistes avancées par la Direction font craindre le pire, le seul garde-fou étant la Convention Collective Nationale en cours de négociation, dont les dispositions déjà signées par certains sont d'un niveau très inférieur à ce qui se pratique dans le Groupe Public Ferroviaire.

D'ores et déjà la Direction annonce la mise en place du « chacun pour soi » généralisé. En effet, elle prétend élaborer des « standards communs » mais qui se « déclinent de façon souple dans chaque société » (SNCF, Voyageurs, Réseau, Gares et Connexions, Fret). Il faudra également d'après la Direction, selon la politique RH de chaque société, « s'adapter au mieux aux situations diverses ».

En clair, il en est fini des règles communes !

C'est d'ailleurs particulièrement clair en termes de rémunération et de déroulement de carrière puisque la Direction parle de « motiver et reconnaître la performance ». Ce vocabulaire patronal nous le connaissons bien et savons ce qu'il signifie : les agents seront entièrement soumis à l'arbitraire managérial.





Cette remise en cause des règles communes promet d'être particulièrement rude pour les agents du Fret. La Direction annonce que dès la création de la société Fret SAS (1^{er} janvier 2020), les règles de l'organisation du travail seront remises à plat « pour s'adapter au mieux à l'activité ».

Une énorme augmentation de la productivité est à prévoir ! La Direction ne s'en cache pas et la chiffre : de 6500 agents actuellement, Fret SAS devra atteindre l'objectif de 4500 agents en 2023 : une véritable saignée !

Purge dans les effectifs, règlementation à géométrie variable, rémunération et promotion à la tête du client : comme nous le disons depuis le début, la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire c'est le dynamitage de la SNCF, éparpillée façon puzzle! Rien n'est bon dans cette réforme et dans les précédentes qui l'ont préparée. Seules ces revendications sont sérieuses et responsables :

Abrogation des réformes de 2018, 2014 et 1997!

Retour à la SNCF une et indivisible sous monopole d'Etat!